

Compte rendu de la séance du jeudi 24 juin 2021

Étaient présents(es) : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Yannick THOMAS,
Florence PARDOENS, Clélia DESSAINT, Elise CHIARLA, Pascal MONIOT, Frédéric BERHAUT, Jacques ROUSSELIN, Nicolas JOBERT.

Était(ent) absent(e)(s-es) excusé(e)(s-es) : Véronique KOLB procuration à Yannick THOMAS, Marie-Dominique CAUNOIS procuration à Nicolas JOBERT, Eliane SANDALO procuration à Bernadette RETOURNARD, Claude VOGUET procuration à Bernard VIALLETEL, Christophe GIBRAT procuration à Pascal MONIOT.

Secrétaire(s) de la séance : M. Yannick THOMAS

ORDRE DU JOUR

- 1) Taxe sur la publicité extérieure ;
- 2) Choix de l'entreprise pour les menuiseries à la mairie ;
- 3) Choix de l'entreprise pour l'installation d'un système de chauffage à la mairie ;
- 4) Vieille côte de Chamarandes : installation d'une barrière de sécurité ;
- 5) Subventions aux associations ;
- 6) Dénomination du parking blanc de Choignes ;
- 7) Travaux d'embellissement des façades de la mairie de Choignes ;
- 8) Choix des entreprises pour l'embellissement des façades de la mairie.

Points divers

- DIA,
- Travaux communaux ;
- Point sur les bois.

19h00 - Ouverture de la séance

Madame le Maire fait un rapide rappel des règles à appliquer pour les élections. Un vadémécum concernant les procédures à respecter, est à disposition des élus et de toutes les personnes tenant les bureaux de vote.

Elle demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Elle demande également au Conseil la modification de l'ordre du jour :

- Le report de la signature de la convention pour le projet agrivoltaïque ;
- le rajout des travaux d'embellissement des façades de la mairie de Choignes ainsi que le choix des entreprises.

Le Conseil accepte **à l'unanimité**.

Délibérations du conseil

1 -Taxe sur la publicité extérieure (DE 2021 026)

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- De reconduire l'exonération totale des enseignes non scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² en application de l'article L.2333-8 du CGCT,
- De reconduire les tarifs appliqués en 2021 pour l'année 2022 comme indiqué ci-dessous :

Enseignes : tarifs 2022				
Superficie totale inférieure ou égale à 7m ²	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , non scellées au sol	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , scellées au sol	Superficie totale supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
Exonération	Exonération	10.00€	20.00€	40.00€

Dispositifs publicitaires et pré enseignes : tarifs 2022			
Supports non numériques		Supports numériques	
Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²	Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
10.00€	20.00€	30.00€	60.00€

2 - Choix de l'entreprise pour les menuiseries à la mairie (DE 2021 027)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de changement des menuiseries à la mairie à l'entreprise BGC, sise 34 rue du Château à CHAMARANDES-CHOIGNES pour un montant de 31 196.66 € HT.

3 - Choix de l'entreprise pour l'installation d'un système de chauffage à la mairie (DE 2021 028)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux d'installation d'un système de chauffage à la mairie à l'entreprise EC52 route de Langres à CHAUMONT (52) pour un montant de 12 480,00 € HT.

4 - Vieille Côte de Chamarandes : installation d'une barrière de sécurité (DE 2021 029)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il a été urgent de couper des bois dangereux sur les parcelles section AR n° 76 et 77 le long de la Vieille Côte de Chamarandes.

Pour accéder à ces parcelles, une barrière de sécurité en bois, dans un état de vétusté avancé, a dû être retirée. Une nouvelle barrière (120 ml) doit être installée par un professionnel afin d'assurer la sécurité des automobilistes sur cette voie étroite avec un dévers important.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'installation d'une barrière de sécurité à la Vieille Côte de Chamarandes dont le coût prévisionnel s'élève à 10 000,00 € HT.

5 - Subventions aux associations (DE 2021 030)

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, attribue aux associations les subventions suivantes, à savoir :

Associations	Montants
Centre nautique de Chaumont-Choignes	350,00 €
Cercle hippique de Chaumont-Choignes	430,00 €
Souvenir Français	100,00 €
Bleuets de France	100,00 €
CCAS de CHAMARANDES-CHOIGNES	3 000,00 €
TOTAL	3 980,00 €

6 - Dénomination du parking blanc de Choignes (DE 2021 031)

Les rues et places doivent être dénommées afin que les secours et les services publics puissent se repérer sur la commune. Le parking blanc à Choignes n'ayant pas d'appellation particulière, Madame le Maire propose deux choix :

- Place de l'abreuvoir, pour la fonction historique du lieu,
- Place du moulin pour la situation géographique.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide de nommer la place du parking blanc à Choignes comme suit : place du moulin.

7 - Travaux d'embellissement des façades de la mairie de Choignes (DE 2021 032) ;

Après conseil auprès de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), l'architecte des bâtiments de France conseille vivement d'améliorer l'esthétique du bâtiment afin de retrouver une architecture de caractère correspondant à une bâtisse du XIXème siècle, typique de notre territoire haut-marnais.

L'installation de volets contribuerait à l'embellissement des façades.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'embellissement des façades de la mairie de Choignes par l'installation de volets dont le coût prévisionnel s'élève à 30 000,00 € HT.

8 - Choix des entreprises pour l'embellissement des façades de la mairie (DE 2021 033)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux d'embellissement des façades de la mairie :

- à l'entreprise BGC, sise 34 rue du Château à CHAMARANDES-CHOIGNES pour un montant de 15 764,00 € HT ;
- à l'entreprise MAILLEFERT, sise rue Jean Moulin à ROLAMPONT pour un montant de 10 805,00 € HT.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelles section 096B n°485, 501, 752, 757, 760 et 096ZD n° 41 sise 24 rue du Château ;
- parcelles section ZK n°240 et 242 sise 14 impasse des Antes ;
- parcelles section ZA n°89, 90, 91, 95, 231, 260, 263, 264 sises 5 rue de chemin de fer ;
- parcelles section 096B n°76, 77, 78 sises 5 place du tilleul.

Travaux communaux ;

☞ La parole est donnée à M. VIALLETEL concernant les **travaux sur la commune** :

Travaux prévus prochainement :

- Installation de câbles, par le Conseil Départemental, pour le comptage et la vitesse des véhicules sur la rue Edith Bourlon de Rouvre et rue de Chamarandes (semaine 27 ou 28) ;
- Rue du Château : modification de la ligne jaune en ligne discontinue avec un arrêté de stationnement semaine 27 ou 28 ;
- Le pont de la Marne à Chamarandes : début des travaux le 8 juillet avec l'entreprise MAILLEFERT, durée des travaux environ 3 mois ;
- Impasse des Antes : déplacement de la conduite d'eau potable sur une vingtaine de mètres à la charge de la commune sur la parcelle section ZK n°240.

Travaux finis :

- Rue du château : installation d'un nouveau panneau STOP (carrefour rue du château et Rozian Sud) et traçage d'une ligne jaune pour stationnement interdit ;
- VC2 : réception des travaux ce jour, sans réserve – les vibreurs ont été installés sur 420m sur le côté de la route. Les mêmes travaux sont à prévoir l'an prochain du virage aux archives départementales ;
- Réfection de grilles pluviales, quelques tampons assainissement et bordures de trottoirs.

☞ La parole est donnée à M. ROUSSELIN :

M. ROUSSELIN a noté lors d'une visite en forêt communale que le passage de l'enduro de moto a endommagé des chemins forestiers qui ne n'ont pas été remis en état. Il s'étonne que ce type manifestation puisse être autorisée par la Préfecture alors que le code de l'environnement interdit la circulation des engins à moteur dans les zones naturelles.

M. ROUSSELIN évoque également l'impact que les VTT ont sur la parcelle 26 de la forêt communale. La surface utilisée semble s'agrandir sérieusement. Dans cette zone des frênes dépérissant sont à battre pour mis en sécurité. Il propose de les vendre pour l'€ symbolique à l'association de VTT qui a contracté avec la commune. Se pose la question de la destination de cette parcelle qui pourrait peut-être être affectée aux seules activités loisir avec gestion commune ou aggro.

Madame le Maire lui répond que la convention a été résignée le mois dernier avec BASIC VTT et VTT CHAUMONTAIS. Les deux associations s'engagent à entretenir leur parcours et de veiller à la sécurité des agrès. Ils doivent également nous alerter sur les problèmes liés à la forêt.

Dates à retenir :

Le 14 juillet : le feu d'artifice est maintenu mais le repas ne pourra avoir lieu compte tenu du protocole COVID. Le maintien du jeu de quille est en étude.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 22h00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le mercredi 21 juillet 2021

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD